



arts nb

Détails des résultats de l'évaluation, date limite du 1^{er} mars 2024 – programmes d'Artiste en résidence et de Développement de carrière

Répartition des subventions par discipline artistique – Programme d'Artiste en résidence

Discipline	Demandes approuvées	Demandes soumises	Taux de succès	Montant octroyé	Montant demandé	Taux de financement
Architecture	0	0	0,0 %	0,00 \$	0,00 \$	0,0 %
Métiers d'arts	1	1	100,0 %	2 286,00 \$	2 286,00 \$	100,0 %
Danse	1	1	100,0 %	4 000,00 \$	4 000,00 \$	100,0 %
Arts littéraires	2	2	100,0 %	7 000,00 \$	7 000,00 \$	100,0 %
Arts médiatiques	5	6	83,3 %	34 100,00 \$	43 000,00 \$	79,3 %
Arts multidisciplinaires	4	4	100,0 %	15 715,00 \$	15 715,00 \$	100,0 %
Musique	3	4	75,0 %	10 611,00 \$	20 111,00 \$	52,8 %
Théâtre	1	1	100,0 %	10 000,00 \$	10 000,00 \$	100,0 %
Arts visuels	5	6	83,3 %	25 300,00 \$	30 500,00 \$	82,9 %
TOTAL	22	25	88,0 %	109 012,00 \$	132 612,00 \$	82,2 %

Répartition des subventions par discipline artistique – Programme de Développement de carrière

Discipline	Demandes approuvées	Demandes soumises	Taux de succès	Montant octroyé	Montant demandé	Taux de financement
Architecture	0	1	0,0 %	0,00 \$	1 500,00 \$	0,0 %
Métiers d'arts	1	2	50,0 %	1 282,50 \$	2 782,50 \$	46,1 %
Danse	1	2	50,0 %	1 500,00 \$	4 000,00 \$	37,5 %



arts nb

Arts littéraires	2	2	100,0 %	2 132,80 \$	2 132,80 \$	100,0 %
Arts médiatiques	0	1	0,0 %	0,00 \$	1 500,00 \$	0,0 %
Arts multidisciplinaires	3	4	75,0 %	3 800,00 \$	4 986,00 \$	76,2 %
Musique	7	14	50,0 %	11 700,00 \$	25 400,00 \$	46,1 %
Théâtre	0	0	0,0 %	0,00 \$	0,00 \$	0,0 %
Arts visuels	5	11	45,5 %	9 084,00 \$	19 669,00 \$	46,2 %
TOTAL	19	37	51,4 %	29 499,30 \$	61 970,30 \$	47,6 %

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick est un organisme de financement des arts indépendant dont le mandat est prévu par la loi pour faciliter et promouvoir la création d'œuvres d'art et l'administration de programmes de financement pour les artistes professionnels de la province. Ses programmes sont financés par le Fonds en fiducie pour l'avancement des arts et par le ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture. Le ministère a également procédé à un investissement supplémentaire au programme d'Artiste en résidence à la suite des recommandations du rapport du Groupe de travail du Premier ministre sur le statut de l'artiste.